

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 aout 2021 à 19 heures**

Le jeudi douze août deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du vingt-deux juillet deux mil vingt et un.

Présents : Jean-Luc FAVIER, Maire, Gilles ADE, Cyrille AUSESKEY, Lydia BOLLORE, Cyril CODATO procuration à FAVIER Jean-Luc, Anne HAAS, Monique HECKER, Gabriella HERTZOG procuration à ADE Gilles, Guénoyé LEROY procuration à Laetitia FILARDO, Laetitia FILARDO, Eric PERUSINI Christine WALLON, Frédéric WROBEL procuration à BOLLORE Lydia

Absents excusés : Claudine HACQUARD, Ornella FERRER,

Eric PERUSINI est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de séance du 24 juin 2021 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- Point 28/2021 : renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de police municipale de Marange-Silvange à la commune de Bronvaux
- Point 29/2021 : Circonscription territoriale de l'Eglise d'AUSBOURG
- Point 30/2021 : Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel en 2022 entre la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle et ses communes membres

**PROCES VERBAL**

**28/2021 : : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE MARANGE-SILVANGE A LA COMMUNE DE BRONVAUX**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des agents de police municipale de Marange-Silvange à la commune de Bronvaux.

Il expose que la convention est arrivée à échéance le 30 juin 2021, il conviendrait de la renouveler.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Est favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de police municipale de Marange-Silvange à la commune de Bronvaux
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son renouvellement ;

Vote : A L'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 aout 2021 à 19 heures**

**29/2021 CIRCONSCRIPTION TERRITORIALES DE L'ÉGLISE de AUSBOURG**

Le Maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'AUSBOURG d'ALSACE et de LORRAINE a sollicité la modification des ressorts des inspections de la Petite Pierre et BOUXWILLER, en ce que la commune d'ERCKARTSWILLER, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de WEINBOURG dépendant du consistoire d'INGWILLER et de l'inspection de BOUXWILLER. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection ALSACE Bossue-Moselle

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de WEINBOURG – ERCKARTSWILLER-SPARSBACH » En application de l'article L2541-14 du code général des collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à cette circonscription culturelle doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'AUSBOURG d'ALSACE et de LORRAINE

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'ERCKARTSWILLER à la paroisse de WEINBOURG ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'INGWILLER et des inspections de la Petite Pierre et de BOUXWILLER que ce rattachement entraîne Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection ALSACE Bossue – Moselle

Vote :A l'unanimité

**30/2021 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL EN 2022 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE-MOSELLE ET SES COMMUNES MEMBRES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle souhaite poursuivre la démarche engagée en 2015, reconduite en 2017, par la mise en place d'un nouveau groupement d'achat pour la fourniture de gaz naturel à l'issue du contrat qui arrive à échéance le 31 janvier 2022.

A cet effet, toutes les communes de la CCPOM ont été consultées pour l'adhésion à ce groupement, dix d'entre elles ont souhaité participer à cette démarche. Le groupement sera donc constitué de La CCPOM, AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVE-GRANDE, MOYEUVE-PETITE, PIERREVILLERS, ROMBAS, ROSSELANGE et SAINTE MARIE AUX CHENES

Un projet de convention a été établie, conformément aux dispositions du code de la commande publique (articles L.2113-6 et L.2113-7), ayant pour objet de constituer un groupement de commandes entre les personnes publiques précitées, pour l'achat et la fourniture de gaz avec des services associés, et d'en déterminer les modalités de fonctionnement.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 aout 2021 à 19 heures**

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes, avec la qualité de pouvoir adjudicateur qui sera chargé d'organiser l'ensemble des procédures définies dans la convention

Une commission d'appel d'offres CAO du groupement devra également être instaurée conformément à la réglementation en vigueur. Elle sera composée d'un représentant élu de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ou, d'un représentant pour chacun des autres membres désignés selon les modalités qui leur sont propres. Cette commission sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- De valider le projet de convention constitutive joint en annexe
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention
- De désigner un membre de la commission d'appel d'offres qui sera membre de la CAO pour la commune de Bronvaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De valider le projet de convention constitutive joint en annexe
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention
- De désigner M. FAVIER Jean - Luc Membre de la commission d'appel d'offres qui sera membre de la CAO pour la commune de Bronvaux

Vote :A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 aout 2021 à 19 heures**

**Ordre du jour**

- Point 28/2021 : renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de police municipale de Marange-Silvange à la commune de Bronvaux
- Point 29/2021 : Circonscription territoriale de l'Eglise d'AUSBOURG
- Point 30/2021 : Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel en 2022 entre la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle et ses communes membres

**Signature du procès-verbal du 12 Août 2021 à 19 heures**

NOM Prénom	QUALITE	SIGNATURE
FAVIER Jean-Luc	Maire	
WROBEL Frédéric	Adjoint au Maire	
BOLLORE Lydia	Adjointe au Maire	
AUSESKEY Cyrille	Adjoint au Maire	
ADE Gilles	Conseiller municipal	
CODATO Cyril	Conseiller municipal	
FERRER Ornella	Conseillère municipale	
FILARDO Laëtitia	Conseillère municipale	
HAAS Anne	Conseillère municipale	
HACQUARD Claudine	Conseillère municipale	
HECKER Monique	Conseillère municipale	
HERTZOG Gabriella	Conseillère municipale	
LEROY Guénolé	Conseiller municipal	
PERUSINI Eric	Conseiller municipal	
WALLON Christine	Conseillère municipale	